

# Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 27 janvier 2021

Liste des membres .....	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 16 décembre 2020 .....	3
II. Présentation du dossier « maquettes 2020-2021 » (annexes 1, 2, 3 et 4).....	3
1. Une co-construction de l'offre de formation.....	4
2. Une architecture et des principes communs.....	5
3. Les résultats .....	5
4. Les échéances à venir .....	7
5. Questions/remarques.....	7
III. Composition du comité de sélection pour le recrutement des MCF (annexe 5).....	8
IV. Informations diverses .....	9

## Liste des membres

### Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère – M2 MEEF Anglais PC – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager – M1 MEEF CPE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FÉLIX	Directrice de l'atelier Canopé 87
M.	GLANDIÈRES	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LABORIE	ADJAENES – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGDZIAK	Usagère – M1 MEEF CPE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Membre de l'association CÉMÉA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
Mme	SARDIER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-président du conseil d'administration – Université de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DEMÉSY	Proviseure adjointe du Lycée les Vaseix - Limoges
M.	DOCHE	Usager – M2 MEEF PE Stagiaire – Inspé de l'académie de Limoges (site de Guéret)
Mme	FALEMPIN	Usagère – M2 MEEF PE Stagiaire – Inspé de l'académie de Limoges (site de Guéret)
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 <sup>er</sup> degré – Académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice de l'école élémentaire Condorcet – Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice de l'école primaire L Berland – Limoges

### Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DAMIENS	Responsable du site Inspé de Guéret
M.	DEVIANNE	Responsable du site Inspé de Tulle
Mme	GANDOIS	Directrice du SCD – Université de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	Directeur adjoint – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres invité·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ROUVELLAC	Vice-président de la CFVU – Université de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00. Ce conseil d'institut se déroule en visioconférence.

M. Pétreault et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, débutent la séance en accueillant de nouveaux membres qui siègeront désormais au conseil d'institut :

- M. Valette, maître de conférences en chimie-physique, procédés et matériaux, rattaché au laboratoire de recherche Ircer et nouvellement nommé président du conseil d'administration (CA) de l'université de Limoges, élu représentant ;
- Mme Hagège, professeure des universités en Sciences de l'Éducation et de la Formation et directrice du laboratoire de recherche FrED, élue représentante ;
- M. Joussein, professeur des universités en Sciences de la vie et de la Terre et rattaché au laboratoire de recherche PEIRENE-GRESE, élu représentant ;
- M. Bauer, maître de conférences en Éducation Physique et Sportive et rattaché au laboratoire de recherche EHIC, élu représentant ;
- Mme Sardier, maîtresse de conférences en Lettres et rattachée au laboratoire de recherche CERES, élue représentante ;
- Trois des six membres représentants des usagers :
  - Amélie Bastien, étudiante en master 2 MEEF mention « Second degré » parcours « Professeur d'anglais – préparation concours » ;
  - Lucas Berthomier, étudiant en master 1 MEEF mention « Encadrement éducatif » parcours « Conseiller principal d'éducation » ;
  - Emilie Magdziak, étudiante en master 1 MEEF mention « Encadrement éducatif » parcours « Conseiller principal d'éducation ».

M. Pétreault présente également M. Rouvellac, professeur des universités en géographie et rattaché au laboratoire de recherche GÉOLAB, invité à ce conseil d'institut en sa qualité de vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

M. Pétreault annonce à l'assemblée que les documents relatifs à la demande de subvention n'étant parvenus à l'Inspé de l'académie de Limoges, le point qui y était dédié à l'ordre du jour ne sera donc pas abordé lors de ce conseil et sera traité à l'occasion des prochains conseils d'institut.

## **I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 16 décembre 2020**

La séance débute par l'approbation du compte rendu du conseil d'institut du 16 décembre 2020. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à la majorité des présents et des représentés.

<b>Nombre de votants</b>	25	<b>Pour</b>	18	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	7
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **II. Présentation du dossier « maquettes 2020-2021 » (annexes 1, 2, 3 et 4)**

M. Pétreault explique que le dossier « maquettes 2020-2021 » est l'aboutissement d'un travail important qui a débuté il y a presque deux ans. Il sera transmis à l'autorité de tutelle à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) fin janvier 2021 et sera voté a posteriori, avec l'accord de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), à la CFVU le 23/02/2021 puis au CA de l'université de Limoges.

Il ajoute que ce dossier a fait l'objet d'un dialogue constant avec les différentes instances académiques, institutionnelles et scientifiques concernées permettant ainsi la prise en compte de la diversité des avis et des points de vue dans la construction des nouvelles maquettes de formation. Les avancées ont

été régulièrement soumises au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) et au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges pour information, approbation et vote.

M. Moyon confirme qu'il s'agit en effet de la concrétisation d'un dossier très important et conséquent permis grâce à tous les acteurs universitaires qu'ils soient internes à l'Inspé ou qu'il s'agisse des composantes partenaires telles que la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté des Sciences et Techniques (FST) mais aussi grâce aux partenaires de l'éducation nationale. Pour autant, le travail n'est pas achevé.

Il rappelle la manière avec laquelle l'Inspé s'intègre sur le territoire de l'académie de Limoges en s'inscrivant dans un *continuum* de formation. Son offre de formation permet une professionnalisation progressive dès la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> années de licence via le parcours « initiation aux métiers de l'enseignement, dans le système éducatif français (iMEEF) », puis au sein des masters MEEF des mentions « Professeur des écoles », « Second degré », « Encadrement éducatif » mais aussi « Pratiques et Ingénieries de la formation » et jusqu'aux formations continuées et continues mise en œuvre par le rectorat à travers son plan unique de formation (PUF).

M. Moyon explique que les maquettes des parcours iMEEF et des parcours ExFA (Expertise en Formation des Adultes) et FAcE (Formation et Accompagnement des Enseignants) de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » ont fait l'objet d'une refonte l'an passé et sont mises en œuvre depuis la rentrée 2020.

Les maquettes qui vont être présentées lors de ce conseil puis remontées à la DGESIP concernent les mentions « Professeur des écoles », « Second degré » et « Encadrement éducatif ».

La présentation de M. Moyon s'appuie sur le document intitulé « l'offre de formation Inspé » joint en annexe.

## **1. Une co-construction de l'offre de formation**

La nouvelle offre de formation est issue d'une élaboration collective, pluricatégorielle et partenariale elle est conforme à ce qui est attendu des masters métiers de l'enseignement et de l'éducation. Elle a pu être construite grâce :

- à la concertation permanente entre l'université et l'éducation nationale par la tenue de réunions bilatérales entre la direction de l'Inspé et le rectorat de l'académie de Limoges, notamment avec les rectrices successives, mais aussi, selon les questions, avec les trois doyens du rectorat, le délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN) ;
- aux propositions scientifiques et pédagogiques émises au sein du COSP et des groupes de travail qui en émanent, ainsi qu'à la validation de décisions à suivre par le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges ;
- aux responsables de mentions et de formations, à l'ensemble des formateurs qui ont mis en commun leurs réflexions tant lors de réunions d'assemblées générales que de réunions plus restreintes par parcours ou par mentions auxquelles étaient conviés les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), des chefs d'établissements permettant ainsi d'être toujours au plus près des attendus du terrain ;
- au groupe de travail « maquettes » rassemblant l'ensemble de la direction de l'Inspé et des responsables de mentions, les doyens du rectorat, le DAFPEN, le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC). Ce groupe de travail soumet au COSP et au CI les questions posées, l'élaboration de stratégies partagées entre l'université et le rectorat. Il est amené à devenir progressivement un comité de pilotage (copil) chargé du suivi de mise en œuvre des maquettes de formation et du dossier d'accréditation ;
- aux trois groupes de travail issus du COSP sur proposition du conseil d'institut : le groupe de travail « entrée en M1 » sous la responsabilité de M. Weil, le groupe de travail « stage » sous la responsabilité de Mme Legros et le groupe de travail « recherche » sous la responsabilité de Mme Zerrouki. Il est souhaitable que ces trois groupes de travail évoluent également en copil « modalités d'entrée », « recherche » et « stage », afin de procéder aux ajustements nécessaires qui pourraient être remontés de la part des usagers, des formateurs ou des responsables de formations ;
- à la contribution du réseau des Inspé qui a permis de s'intégrer dans une politique nationale plus globale.

## 2. Une architecture et des principes communs

L'offre de formation des masters MEEF mentions « Professeur des écoles », « Second degré » et « Encadrement éducatif », a été élaborée autour d'une architecture et de principes communs :

- **une structure commune** à toutes les maquettes qui les rend ainsi plus lisibles et compréhensibles, ce qui constitue l'un des points forts du dossier « offre de formation ». Pour la mention « Second degré », en particulier, l'objectif résidait en la construction d'une seule maquette « second degré » intégrant toutes les spécificités de chacun des dix parcours qui la composent.

Ces maquettes sont toutes déclinées autour de trois unités d'enseignement (UE) par semestre avec des dénominations et un nombre de crédits (ECTS) identiques ou similaires sur les deux années de master :

- l'UE1 « Formation transversale pour l'enseignement » (premier degré) ou « Culture métier commune » (second degré et encadrement éducatif) avec 20 ECTS ;
  - l'UE2 « Savoirs disciplinaires et leur didactique » qui compte entre 40 ECTS et 60 ECTS. Pour la mention « Encadrement éducatif », le choix sémantique est un peu différent. On parlera plutôt de « Construction du cadre de référence » dans la mesure où il ne s'agit pas de métier d'enseignant mais de personnel d'éducation ;
  - l'UE3 « Stage, réflexivité et initiation à la recherche » avec un minimum de 40 ECTS (dont 20 ECTS pour le mémoire et 20 ECTS pour le stage), en adéquation avec ce qui est prévu dans l'arrêté ministériel.
- **une définition de piliers indispensables dans la formation**, tels que :
- les savoirs disciplinaires et leur didactique,
  - le stage et la professionnalisation,
  - le savoir être et la prise en charge de l'élève face à un groupe.

En effet, M. Moyon indique qu'il est inconcevable de permettre à un étudiant diplômé de sortir de notre Inspé sans qu'il ne maîtrise suffisamment sa discipline ou des éléments de professionnalisation et qu'il ne soit pas en capacité de prendre en charge une classe. Par conséquent, il a été décidé par l'ensemble des équipes de rendre non compensables certains éléments, soit :

- les savoirs fondamentaux (français et mathématiques) de l'UE2 du master MEEF mention « Professeur des écoles »,
  - les parties disciplinaires de l'UE2 des masters MEEF mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif »,
  - les stages des semestres 2 et 4.
- **des compétences professionnelles travaillées au sein du master de manière progressive**, notamment au niveau du stage de l'UE3. En effet, la mise en stage se fait progressivement, démarrant par une sensibilisation et une observation dès la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de licence pour les étudiants inscrits dans le parcours iMEEF ou intégrant un cursus de préprofessionnalisation de l'éducation nationale pour aboutir en 2<sup>ème</sup> année de Master à la prise en charge d'une classe en responsabilité par un contractuel alternant. Cette progressivité qui se reflète dans les maquettes cadre parfaitement au *continuum* de formation. Un principe partagé entre l'université et l'éducation nationale en a résulté et consiste à dire que : « tout étudiant inscrit en master MEEF et montrant les savoirs et les compétences suffisantes doit se voir offrir un contrat de stagiaire alternant en M2 MEEF ».

## 3. Les résultats

M. Moyon indique que le travail de l'ensemble des collègues des différentes formations a été exemplaire dans la réflexion, la concertation et la discussion et a permis d'avancer malgré les difficultés rencontrées en lien avec le contexte sanitaire mais aussi à cause des publications tardives des différents arrêtés.

Néanmoins, les maquettes ont pu être établies dans le respect des demandes ministérielles qui ont été formulées :

- une ventilation globale du temps de formation en concordance avec l'arrêté ministériel : la consigne était de réaliser des maquettes avec un volume de 800 heures minimum (hors stage). Ce nombre d'heures a été respecté et harmonisé dans chacun des parcours des trois mentions. L'UE2 des maquettes est celle qui compte le plus grand nombre d'heures, ce qui s'explique par le fait que cette UE soit axée sur les savoirs disciplinaires et leur didactique. Cependant, il existe trois exceptions, certains parcours dépassant ce nombre d'heures :

- le parcours « professeur des écoles » pour lequel il a été demandé d'accentuer la formation sur les savoirs fondamentaux mais qui doit également former à la polyvalence (histoire, géographie, langues vivantes, éducation artistique, éducation musicale...);
- le parcours « Professeur d'histoire et de géographie » qui est un parcours bi-disciplinaire voire tri-disciplinaire, qui doit prendre en compte en plus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, celui de l'éducation morale et civique ;
- le parcours « Professeur de Sciences physiques et chimie », dont la bi-disciplinarité et le caractère pratique sont également mis en avant. Les disciplines sont enseignées sous forme de travaux pratiques essentiels à la fois dans la préparation du master mais aussi dans celle du concours.

- une professionnalisation accrue, le stage obligatoire passe à 18 semaines sur les deux années de master (soit 6 semaines en 1<sup>ère</sup> année et 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année, ces 12 semaines équivalent au tiers-temps d'un contractuel alternant) ;

- un renforcement de la place et de la nature de la recherche en accordant une importance à la méthodologie scientifique et à sa validité : il est essentiel que l'enseignant soit un enseignant réflexif capable de juger, de justifier de ses actes par la recherche en éducation, dans sa discipline, en didactique et qu'il soit capable de comprendre et d'avoir un jugement sur la validité d'un écrit ;

- une intégration des compétences professionnelles dans le suivi et l'évaluation des étudiants : une réflexion a été menée sur la progressivité des apprentissages et l'acquisition d'un certain niveau de compétences professionnelles en s'appuyant notamment sur les 14 compétences du socle commun (arrêté du 01/07/2013, modifié en 2019) et en y ajoutant des compétences plus spécifiques au parcours « professeur documentaliste ». Le ministère préconise la mise en place de niveaux de compétences allant de 0 à 4, le niveau 2 devant être le niveau minimal à atteindre. Dans cette optique, un travail doit être réalisé avec les équipes (la direction et les responsables de formations) pour mettre en place un portfolio de compétences professionnelles qui permettra de mesurer et d'évaluer la progression des étudiants dans l'apprentissage de leur métier tout au long des deux ans du Master ;

- une prise en compte du statut de l'étudiant par rapport au référentiel horaire de l'université. Ce référentiel est prévu notamment dans le cadre de suivi de soutenance mémoire, de suivi de stage, de suivi renforcé en cas de difficulté ou encore de suivi du portfolio numérique. Il s'élève en moyenne à 10 heures par étudiant sur les deux années du master. Là, comme dans l'accréditation précédente, la prise en compte du référentiel pose un problème structurel car les formateurs sont souvent amenés à dépasser le quota défini. Une négociation s'impose entre l'Inspé de l'académie de Limoges et l'université afin de permettre aux formateurs qui dépassent ce quota d'être quand même rémunérés ;

- une formation intégrant dans ses maquettes trois domaines forts :

- les valeurs de la République,
- l'école inclusive et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) (conformément à l'arrêté du 25 /11/2020, publié le 18/12/2020) ,
- le numérique éducatif.

L'école inclusive et les EBEP seront traités dans chaque maquette au niveau de l'UE1 dédiée à la « formation transversale » ou à la « culture métier commune » (selon les mentions) mais aussi à travers les disciplines dans l'UE2 et l'accompagnement du stage dans l'UE3 de chaque parcours. L'Inspé avait pris en compte cette dimension et intégré cette formation dans ses maquettes. Le nombre d'heures qui y est consacré est bien au-dessus du seuil minimum imposé par l'arrêté du 25/11/2020, à savoir 25 heures.

Plus spécifiquement dans le premier degré, la prise en compte des « jeunes enfants » se fait également de manière importante au travers de chacune des UE de la maquette et représente plus de 10% de celle-ci.

Pour ce qui est du numérique éducatif, aucun objectif n'a encore été fixé dans les arrêtés ministériels mais l'Inspé a souhaité procéder de la même manière qu'avec l'école inclusive et les EBEP. Il sera donc aussi traité via les disciplines et intégré à l'UE1 « Formation transversale » ou « Culture métier commune ». Pour

les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », cette UE1 a été pensée de manière hybride, les étudiants pourront être ainsi formés au numérique et par le numérique.

#### **4. Les échéances à venir**

M. Moyon annonce les échéances à venir concernant cette nouvelle offre de formation. Le travail a certes bien avancé mais il reste encore à :

- rédiger les fiches enseignements qui préciseront, entre autres, toutes les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) : examens en contrôle continu/ponctuel, modalités des examens, ... ;

- modéliser l'offre de formation : M. Moyon rappelle qu'une agente contractuelle a été recrutée à cette fin au 01/01/2021 et est actuellement en formation ;

- construire un portfolio numérique de suivi des compétences professionnelles incluant les compétences numériques pour une mise en place dès septembre 2021, dans la mesure du possible. L'objectif serait de construire un outil qui pourrait être utilisé aussi pour la formation continue (T0, T1 et T2) ;

- travailler sur l'année transitoire et notamment sur les parcours adaptés en fonction de la formation des fonctionnaires stagiaires à l'Inspé de l'académie de Limoges (titulaires ou non d'un Master MEEF). L'année prochaine, l'Inspé accueillera à la fois des fonctionnaires stagiaires à mi-temps et des contractuels alternants à tiers-temps. Une conciliation de la formation universitaire va donc être obligatoire. L'idée serait que les fonctionnaires stagiaires suivent certaines UE au sein du parcours des contractuels alternants et, si cela est possible, de proposer en plus un module d'une dizaine à une vingtaine d'heures adapté à ce public pour l'année transitoire ;

- informer massivement l'ensemble des acteurs de l'académie de Limoges en expliquant ce que l'Inspé fait, pourquoi et comment afin de pouvoir identifier les berceaux de stage, recruter les collègues de terrain,...

En conclusion, M. Moyon remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce travail et se sont investis ces deux dernières années.

#### **5. Questions/remarques**

- Mme Maud, Inspectrice de l'éducation nationale – Inspectrice pédagogique régional d'Espagnol, trouve intéressante l'absence de compensation sur les savoirs disciplinaires. Elle rejoint M. Moyon et estime qu'il n'est pas imaginable qu'un futur enseignant ne maîtrise pas sa discipline.

- M. Lorenzo, professeur certifié en Lettres, rappelle que le disciplinaire présenté dans les maquettes ne représente pas la réalité car il combine à la fois le disciplinaire et le cadre de référence. Il s'agit d'une des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ces maquettes : le nombre d'heures imposé par l'arrêté ministériel a conduit à une diminution de la part strictement disciplinaire, cette dernière étant par conséquent moindre que celle affichée dans les maquettes.

- Dans la mesure où les modalités de stage proposées sont mixtes (filées et massées) et afin de rendre ce stage réellement formateur, Mme Coret, maîtresse de conférences à l'université de Poitiers, demande s'il est prévu, d'une part, un temps de co-travail entre l'étudiant et l'enseignant titulaire qu'il va être amené à remplacer et d'autre part, si l'étudiant sera confronté à divers contextes. M. Moyon répond qu'actuellement, dans le premier degré, un travail commun est effectivement mis en place en début d'année scolaire et sur un temps dédié entre le titulaire de la classe et le stagiaire. C'est également le cas dans le second degré mais de manière plus informelle, un temps spécifique n'étant pas toujours prévu dans l'emploi du temps. Dans les nouvelles maquettes, un temps devrait aussi être banalisé pour permettre ce travail en commun. En ce qui concerne la confrontation aux divers contextes, M. Moyon explique que le souhait serait d'envisager tous les contextes auxquels pourraient faire face nos étudiants. Cela pourrait être rendu possible grâce aux relations étroites entretenues avec le rectorat de l'académie de Limoges.

- Mme Bastien estime que la possibilité de compensation entre les matières/UE devrait être conservée. Selon elle, le concours juge déjà la connaissance disciplinaire. De plus, elle ajoute que cette connaissance disciplinaire est déjà approfondie lors de la licence puis en master. Mme Maud répond en expliquant que le Master et le concours sont deux choses distinctes et que le concours propose un classement mais ne juge en aucun cas de cette connaissance disciplinaire. M. Moyon insiste sur la notion de progressivité des acquis des compétences professionnelles et réaffirme qu'il n'est pas question d'envisager de mettre en face d'élèves des étudiants qui ne seraient pas prêts à prendre en charge une

classe et qui ne maîtriseraient pas sa ou ses disciplines. La non-compensation représente une garantie de l'acquisition d'un certain niveau et d'être bien formé. Mme Legros précise aussi que la non-compensation ne porte jamais sur les mêmes matières d'un semestre à l'autre, ce qui permet de rétablir une certaine équité entre les disciplines et aux étudiants d'avoir un niveau minimum de connaissance pour enseigner et sur lequel il est impossible de faire l'impasse.

Mme Bastien répond qu'il serait alors nécessaire qu'il y ait une harmonisation au niveau national afin que tous les étudiants soient sur un même niveau d'égalité.

- M. Glandières, délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale, souligne la qualité du travail accompli par tous. De plus, la collaboration entre l'Inspé et le rectorat a permis le partage d'enjeux communs et la prise en compte de la diversité de nos deux systèmes. Il revient aussi sur la question de la non-compensation et indique que le master est une étape dans la formation continue et qu'au-delà de l'acquisition d'un concours, l'idée est de se construire au sein de ce continuum de formation. Enfin, il se dit réjoui à l'idée que les groupes de travail mis en place continuent à fonctionner sous la forme de copil.

- Mme Coret demande si le modèle des stages mixtes est validé ou s'il s'agit encore d'un projet et si les berceaux de stage ont déjà été réfléchis. M. Moyon répond que le modèle filé/massé est acté. Sur la question des berceaux, M. Pétreault explique qu'il s'agit d'une question annuelle et que ceux-ci sont généralement fixés plus tard. M. Glandières confirme que c'est trop tôt. Cela dépend aussi de la réussite au concours.

- M. Lorenzo pose la question de l'articulation entre les maquettes et les concours. Il faut se prononcer sur des maquettes sans avoir, à ce jour, plus d'informations concernant les concours or nos masters préparent aussi à ces concours. M. Pétreault confirme qu'il est plus difficile de construire des maquettes sans avoir de visibilité sur la forme que prendront les nouveaux concours. M. Weil ajoute que lors de l'élaboration des maquettes, on a insisté sur le disciplinaire avec comme objectif de former les étudiants au futur métier mais aussi de les préparer aux concours. M. Pétreault indique que des ajustements pourront être faits si nécessaire.

- Mme Magdziak comprend que l'accent ait été mis sur le disciplinaire pour autant, il reste beaucoup d'interrogations quant aux attendus des futurs concours et ce qui est proposé dans les nouvelles maquettes de formation. M. Moyon entend ces inquiétudes et précise que le réseau des Inspé a officiellement demandé les arrêtés relatifs aux concours ainsi que les sujets « zéro ». Cependant, il estime que si le master est suivi avec sérieux, l'étudiant aura toute la légitimité nécessaire pour se présenter au concours.

Le dossier de présentation de l'offre de formation de l'Inspé de l'académie de Limoges est soumis au vote et approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	25	<b>Pour</b>	18	<b>Contre</b>	3	<b>Abstention</b>	4
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

### III. **Composition du comité de sélection pour le recrutement des MCF** (annexe 5)

Mme Hagège présente, à titre d'information, les modalités de recrutement concernant le poste de MCF.

Elle explique qu'il s'agit d'un emploi à pourvoir au titre de l'Inspé sur un profil de poste affiché en 70<sup>e</sup>/22<sup>e</sup> (Sciences de l'éducation et de la formation/histoire moderne et contemporaine) et qui s'intitule « école et histoire ».

La personne recrutée sera amenée à intervenir au sein du département Arts-Histoire-Géographie de l'Inspé de l'académie de Limoges, elle sera aussi en lien avec l'initiation à la recherche en formation initiale dans les masters MEEF du premier et du second degrés.

Elle devra posséder une bonne maîtrise de la discipline, une bonne connaissance de la classe et il lui sera demandé aussi d'inscrire ses recherches dans l'axe de l'unité de recherche FrED « Éducation et diversité en espace francophone » en s'intéressant aux questions d'éducation en lien avec l'histoire et l'école.



Un travail a été mené pour la constitution d'un comité de sélection mixte avec des enseignants chercheurs de la 70<sup>ème</sup> et de la 22<sup>ème</sup> sections, tous concernés par les questions qui relie l'histoire et l'éducation.

Mme Hagège ajoute que les deux réunions ont été arrêtées en mai 2021. Une communication va être réalisée et l'information sera notamment diffusée via le blog pupitre.

#### **IV. Informations diverses**

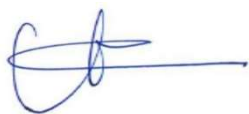
M. Pétreault informe les membres du conseil que des dates ont été pré positionnées mi-mars 2021 et début juin 2021 pour les prochains conseils d'institut mais qu'elles restent à confirmer en fonction des dates des CFVU et des CA de l'université non encore fixées.

Aucun autre point divers n'est abordé.

M. Pétreault remercie les membres du conseil ainsi que l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de la nouvelle offre de formation depuis deux ans.

La séance est close à 16h20.

Le Directeur de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut  
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

**NB** : les annexes peuvent être consultées sur demande à [inspe-direction@unilim.fr](mailto:inspe-direction@unilim.fr)